

COMMUNE DE LUGNY

## PROCES VERBAL DU 16 MAI 2024

Département de Saône et Loire

L'an deux mil vingt-quatre, le seize mai à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni, en séance extraordinaire, le conseil municipal de la commune de LUGNY se tient sous la présidence de M GALÉA, Maire.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10, la séance est ouverte au public.

**PRÉSENTS** : Messieurs G.GALEA, F.ROUGEOT, P.GOURLAND, J.GAYET, J-C LALANNE, F.REDOUTEY et P.POINT, ainsi que Madame S.GOYON.

**ABSENTS** : Mme C.CHEVALIER (pouvoir G.GALÉA) et M T.THEVENARD (pouvoir F.ROUGEOT).  
La séance a été ouverte sous la présidence de M GALÉA, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.  
M P.GOURLAND est désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

### 1) APPROBATION DU PV DU 10/04/2024

M ROUGEOT dit que pour le camping, il avait signalé le défaut de plan d'aménagement et la dette par rapport au SIVOM mais que cela n'apparaissait pas dans le PV, il précise qu'il existe deux délégués du SIVOM et qu'ils se doivent d'obtenir des informations. Il dit approuver ce PV à condition que les points mentionnés ci-dessus soient portés au PV, à défaut ce sera 2 refus. M GALEA dit qu'il ne se prononce pas pour le SIVOM car le Président, Robert BARRAUD, a dit qu'il s'en occupait. M GALEA dit également que l'architecte avait promis que ce serait réglé dans le mois.  
M ROUGEOT rajoute qu'il y a 2 loyers en retard.  
Le PV est approuvé déjà par 8 voix.

### 2) PRIX DE VENTE TERRAIN COMMUNAL AC 235&237

Délibération n°2024/034

M GALÉA rappelle où est situé ce terrain et dit qu'en réunion d'adjoints, il a été décidé de proposer un prix forfaitaire de 500€ en conservant les clauses de servitude. Le prix de 10€ le m<sup>2</sup> avait paru trop élevé par l'acheteur potentiel et celui-ci avait fait valoir tous les petits travaux qu'il avait faits gracieusement pour la commune.  
Le Maire propose que le terrain soit cédé pour un prix forfaitaire de 500€. M GALÉA dit qu'on ne pourra jamais entretenir ce terrain, et que cet artisan local rend des services à la commune et prend en charge toutes les servitudes liées à ce terrain.  
M ROUGEOT dit que cela fait le m<sup>2</sup> à 1,45€.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité par 7 voix pour, 1 abstention et 2 voix non

### 3) DÉLÉGATION AU MAIRE POUR CRÉANCE EN NON VALEUR AVEC SEUIL

Délibération n°2024/035

M Le maire explique qu'afin d'éviter de réunir le Conseil pour chaque émission de mandat en non-valeur de moins de 100€, il est possible de donner au Maire une délégation pour créance en non-valeur (proposition de la trésorerie) le maire a ainsi délégation pour signer.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### 4) POSE BORNE ELECTRIQUE ESPLANADE EUGENE BLANC ST PIERRE

Délibération n°2024/036

M GALÉA lit la lettre du responsable du Bistrot St Pierre demandant l'autorisation d'installer à ses frais une borne de recharge pour véhicules électriques sur la place E BLANC qui appartient à la commune.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### DÉLIBÉRATION ANNULÉE « TERRAIN PASTILLE »

Délibération n°2024/037

### 5) CONVENTION MAIRIES CLESSÉ ET LUGNY AUDIT VOIRIE GÉOPTIS

Délibération n°2024/038

M GALÉA retrace l'historique de cet audit et précise que pour avoir des prix plus intéressants, il avait proposé de mutualiser avec CLESSÉ. LUGNY prend en charge la totalité de la dépense et CLESSÉ s'engage à en rembourser la moitié. Une convention serait mise en place afin d'engager les deux collectivités, ainsi la mairie de Lugny pourra refacturer la moitié de la facture. M Le Maire demande aux élus l'autorisation de signer cette convention.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### 6) INTERVENTION ARCHIVES COMMUNALES PAR ARCHIVISTE DU CDG

Délibération n°2024/039

Notre secrétaire rappelle que pour le budget 2024 nous avons voté pour l'archivage des dossiers, opération obligatoire pour les communes. Mais le CDG a besoin d'une délibération allant dans ce sens. Le travail sera fait en 2025.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **7) RECRUTEMENT TEMPORAIRE AGT TECHNIQUE ÉTÉ 2024**

**Délibération n°2024/040**

Tous les ans, la commune emploie un jeune pour l'été afin de pallier aux départs en vacances des agents. Cette année, un jeune s'est présenté pour travailler de début juillet au 15 août 2024. Il a déjà été employé l'an dernier et maintenant il est titulaire du permis de conduire. M Le Maire demande donc l'autorisation de recruter cette personne pour la saison estivale 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **8) CRÉATION EMPLOI NON PERMANENT CONTRACTUEL AESH ECOLE M.PAGNOL**

**Délibération n°2024/041**

La parole est donnée à M GOURLAND. Celui-ci rappelle que le but est d'accompagner un enfant en situation de handicap pendant le temps de cantine. Cela fait suite à une demande de la maman et cela répond à une décision de la MDPH qui inclut l'accompagnement de l'enfant pendant le temps scolaire et périscolaire. L'actuelle AESH qui l'accompagne ne souhaite pas le faire car cela fait beaucoup de formalités pour une si courte période (1 mois 1/2) et 2 jours par semaine. Mais la maman souhaiterait que le dispositif soit opérationnel à la rentrée de septembre 2024. Contact sera pris avec l'inspecteur ASH pour trouver une personne ayant la qualification requise. M GOURLAND demande aux élus l'autorisation de mettre en place ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **9) REGLEMENT INTERIEUR MARCHÉ HEBDOMADAIRE**

**Délibération n°2024/042**

Le Maire propose que, si une association ou une coopérative scolaire de LUGNY, demande à faire une vente lors du marché du vendredi, elle(s) bénéficie(nt) de la gratuité du droit de place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **10) RODP ENEDIS 2024**

**Délibération n°2024/043**

M Le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité(ENEDIS), au taux maximal pour l'année 2024 à 239 €.

Communes inférieures ou égales à 2000 habitants :  $153 \times 1.5617 = 238.94$  €, soit pour arrondi à **239,00€**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **11) FOND DE CONCOURS 2023 CCMT**

**Délibération n°2024/044**

M Le Maire rappelle à l'assemblée que la CCMT attribue un fonds de concours chaque année correspondant à une subvention afin de participer aux frais de fonctionnement de la commune. Ces frais concernent des charges du personnel, des achats produits d'entretien, les fluides...etc.). Cette année, la COMCOM nous rembourse 13 388€ (même somme qu'en 2022). Ce fonds de concours est la conséquence de l'augmentation des impôts de 2%. La COMCOM a décidé de rendre aux communes une partie de cet impôt.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **12) ADHESION DE LA COMMUNE DU VILLARS AU SMEHM**

**Délibération n°2024/045**

Nous avons déjà voté mais trop tôt. Donc il faut revoter selon les mêmes conditions.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **13) CONSULTATION PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

**Délibération n°2024/046**

Dans le cadre des ZAER, nous avons parlé de la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur le parking des Nièvres. En réunion d'adjoints, il a été décidé d'approfondir la question et de rencontrer plusieurs entreprises. Mr GALEA demande l'autorisation de consulter plusieurs entreprises avec la commission Bâtiments. Mr REDOUTEY dit qu'en éclaircissant le sujet et en répondant aux questions techniques, on pourra mieux décider si on continue dans cette voie ou pas.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **14) DON MANIFESTATION DÉTOURS EN TOURNUGEOIS (GALPON)**

**Délibération n°2024/047**

M GALEA rappelle que ce festival ne devait se dérouler à LUGNY que pour 1 seule journée mais ils ont pris la décision de faire les 3 jours à LUGNY et 1 journée à TOURNUS. Il rajoute que le GALPON demande un « don » de 1500€, comme il demande à chaque commune où il s'installe. Mr GALEA propose un tour de table où chacun donne son avis. Compte tenu de la durée, les élus décident de voter une subvention de 1 500 €.

### **15) MODIFICATIONS OU CORRECTIONS PLUI**

**Délibération n°2024/048**

M GALÉA passe des photocopies des plans du PLUi à chacun. Il rappelle que la commission PLUi avait relevé plusieurs points à corriger :

- Point 1 : Diminuer AE n°262 et Remettre les parcelles AE N°46-47 et 306 en UCp
- Point 2 : Remettre la parcelle AD n°47 en UCp
- Point 3 : Remettre les parcelles G n°58-59-60 et 61 en UD (parcelles déjà construites)
- Point 4 : Supprimer l'OAP sur les parcelles AB n°288-289 et 337 et les mettre en UD
- Point 5 : Remettre une partie des parcelles B3 n°162 et 163 en UCp (déjà 2PC et constructions en cours)
- Point 6 : Remettre les parcelles D n°593 et 594 en UC (PC accordé le 17/03/2023)

- Point 7 : Création d'une STECAL en B3 n°567
- Point 8 : Remettre en UCp la parcelle AE 312 (maison en construction).

Puis M ROUGEOT parle de la parcelle de la carrière car il serait dit dans le PLUi que l'exploitation forestière dans cette parcelle est interdite. Il propose de contacter l'ONF pour en savoir plus.

### QUESTIONS DIVERSES

- Démission d'une conseillère : La démission de Mme BLANC nous oblige à organiser des élections municipales partielles pour élire 5 conseillers. Le Préfet nous impose les dates du 9 et du 16 juin 2024. Les candidatures doivent être déposées en Préfecture les 21, 22, 23 mai 2024. Il va falloir organiser 2 bureaux de vote et il faudra demander à des administrés de venir aider à tenir les 2 bureaux. M GALÉA dit qu'il faudra faire des tours de 2h30.  
M ROUGEOT rappelle que c'est une obligation pour les conseillers sinon cela peut amener la démission d'office par le Tribunal Administratif.
- Elections Européennes : 9 juin 2024, de 8h à 18h.
- Elections Municipales partielles : 9 et 16 juin éventuellement de 8h à 18h.

#### ▪ Rapport de délégations de janvier à avril 2024 : Points de délégations ayant été traités :

**D'EXERCER**, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code pour les opérations d'un montant inférieur à 100 000 €.

Renonciation sur préemption vte DUTORDOIR-CORRAND/GERMANOV du 8/01/24

Renonciation sur préemption Vte SAUVAGEOT-BOXBERGER/MARANI le 15/01/24

Renonciation sur préemption Sté apport immo/SCI PHILIBUCH le 7/02/24

Renonciation sur préemption Vte JACQUELIN/SASSI GAULON le 21/02/24

Renonciation sur préemption vte BERTHAUD/PICARD le 25/03/24

Renonciation sur préemption vte SAUNIER/LE le 23/04/24

renonciation sur préemption vte SCI OPHELIE/POUETO le 24/04/24

#### DELEGATIONS RELATIVE aux marchés publics et Investissements :

ID VERDE	09/02/2024	2 787,66 €	ENROBÉ ALLÉES PRINCIPALES CIMETIERES FUGNY ET FISSY
NOWACKI	09/02/2024	6 556,70 €	EGLISE PLANCHER BOIS SUR REMISE
SNARE ONE/BONNARDIN	09/02/2024	760,00 €	REALISATION FRESQUE
GUINOT	28/02/2024	1 068,00 €	ACCORD CADRE VOIRIE CROIX NERIN+FONTENAT+FISSY+ST PIERRE
BERTHOUD ETS	28/02/2024	26 998,13 €	TRAVAUX DE PLATRERIE ET PEINTURE APPART LOCATIF MAIRIE
DRAPIER ELECTRONICO	01/03/2024	5 800,00 €	FOURNEAU SALLE EVENEMENTIELLE
R2 CONCEPT	25/03/2024	5 536,48 €	MOE ACCORD CADRE
R2 CONCEPT	25/03/2024	9 540,00 €	MOE ACCORD CADRE
LEASE PROTECT	25/03/2024	3 240,00 €	INSTALLATION VIDEO PROTECTION
LEASE PROTECT	25/03/2024	720,00 €	INSTALLATION VIDEO PROTECTION
LEASE PROTECT	25/03/2024	91 646,40 €	INSTALLATION VIDEO PROTECTION
ETS RICOL	25/03/2024	3 452,56 €	AMENAGEMENTS ESP-VERTS PLANTATIONS FISSY
ETS RICOL	25/03/2024	2 487,10 €	AMENAGEMENTS ESP-VERTS PLANTATIONS FISSY

Fin de la séance 22h15

Prochain Conseil aura lieu le 19 juin 2024.

Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
P.GOURLAND

